

2/ Respect des grands principes de la politique familiale et réduction de la dette

Question 2.1

Partagez-vous cette analyse de l'UNAF sur les clefs de la réussite d'une politique familiale ? OUI

Question 2.2

Défendez-vous les principes mentionnés : universalité, liberté de choix, pérennité ? OUI

Question 2.3

Garantissez-vous que les allocations familiales resteront universelles et ne seront pas soumises à des conditions de ressources ? OUI

Question 2.4

Les allocations familiales n'étant pas des revenus mais une compensation de charges, garantissez-vous qu'elles ne seront pas imposées ? OUI

Question 2.5

Etes-vous favorable au maintien des allocations familiales au dernier enfant d'une fratrie ? OUI

Question 2.6

Quelles mesures allez-vous prendre pour réduire le déficit public ?

Réponse :

- poursuivre la réduction du nombre de fonctionnaires selon les besoins par secteur,
- Diminuer les frais de fonctionnement à tous les échelons de l'Etat
- Réformer la fiscalité pour qu'elle soit plus juste, plus transparente et plus efficace
- Responsabiliser encore davantage les praticiens de la santé et leurs patients dans le choix du parcours de soins pour rétablir les comptes de l'assurance-maladie
- Soutenir les collectivités locales dans l'optimisation et la rationalisation de leurs dépenses

Question 2.7

Plus précisément, en ce qui concerne le financement de la Sécurité Sociale, modifierez-vous les sources et les niveaux de financement ?

Question 2.8

En ce qui concerne plus spécifiquement le « branche famille », vous engagez-vous :

- A mettre fin au transfert des dépenses au détriment de la « branche famille » ? NON
- A garantir le maintien du niveau de financement ? OUI

Question 2.9

Prévoyez-vous une réforme fiscale ? OUI

Question 2.10

Si oui, comment la dimension familiale (situation conjugale et présence d'enfant(s)) sera-t-elle prise en compte pour chacun des impôts et prélèvements sociaux, notamment en ce qui concerne l'IR, la CSG, les impôts locaux, les éventuels « impôts verts » ?

Question 2.11

En particulier en ce qui concerne l'IR :

- Prévoyez-vous une retenue à la source ? NON
- Maintiendrez-vous le quotient conjugal et le quotient familial ? OUI
- Envisagez-vous de modifier le montant du plafond de la somme des déductions fiscales ? OUI
- Envisagez-vous d'ajouter une (des) tranche(s) supplémentaire(s) ?

Question 2.12

Envisagez-vous d'instaurer une TVA sociale ? Si oui, selon quelles modalités ?

Question 2.13

Quelles mesures comptez-vous prendre concernant la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées ?

Réponse : Le vieillissement de la population française est une réalité démographique que l'on peut analyser sous deux aspects : grâce aux progrès de la médecine, nous vivons de plus en plus vieux et en meilleure santé qu'autrefois. Mais cet allongement de l'espérance de vie entraîne aussi un nouveau problème appelé à prendre de l'ampleur au cours des deux prochaines décennies : celui de la dépendance. Selon les projections effectuées par l'Insee, le nombre de personnes âgées dépendantes sera d'environ 1 200 000 personnes en 2040, contre 800 000 actuellement. Aujourd'hui, la prise en charge de ces personnes combine à la fois solidarité familiale, à travers l'aide apportée par les proches, et solidarité collective, par le biais de prestations comme l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Il faut non seulement garantir cet équilibre, mais trouver de nouvelles façons de prendre en charge ce nombre croissant de personnes âgées dépendantes.

Tout en développer une véritable politique du maintien à domicile, il faut encourager la création de maisons de retraites modernisées et médicalisées, à des prix accessibles au plus grand nombre

Question 2.14

Quelles mesures comptez-vous prendre concernant la prise en charge, tout au long de la vie, des personnes en situation de handicap ?

Réponse : depuis la loi de février 2005 portant sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », des progrès significatifs ont été accomplis dans plusieurs domaines, que ce soient dans les entreprises, en milieu scolaire, dans les

transports en commun ou en matière de voirie et d'urbanisme. Néanmoins, le chemin est encore long avant de parvenir à une intégration complète et harmonieuse des cinq millions de personnes handicapées en France, soit plus de 10 % de la population.

En matière d'emploi, on sait par exemple que le taux de chômage des personnes en situation de handicap est deux fois plus important que celui des valides. Aussi, je suis favorable à renforcer les sanctions à l'égard des employeurs qui ne respectent pas la loi de juillet 1987, qui oblige tout employeur du secteur privé et tout établissement public à caractère industriel et commercial occupant 20 salariés ou plus, à employer, dans une proportion de 6 % de son effectif salarié, des travailleurs handicapés. Idem dans les trois fonctions publiques, car les pouvoirs publics ont un devoir d'exemplarité, ce qui est loin d'être encore le cas.

En matière scolaire, je suis pour la création d'un métier d'accompagnant des élèves handicapés, sanctionné par un diplôme reconnu par l'Education nationale, afin d'augmenter leur nombre à l'école et de garantir une scolarité durable tout au long de leur parcours.

Concernant les allocations, je suis favorable à la revalorisation annuelle du montant maximum de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), car son montant actuel, bien qu'il soit en hausse de 25 % depuis cinq ans, me semble encore insuffisant pour faire face aux nombreuses dépenses de la vie courante.

Question 2.14

Quelles actions souhaitez-vous mener pour une reconnaissance des « aidants familiaux » ? Quels dispositifs de soutien effectif vous engagez-vous à mettre en place ?

Réponse : Je propose d'améliorer les droits et le statut pour les aidants familiaux, notamment en allongeant la durée du congé de soutien familial d'un an à deux ans. Il faut d'autant plus valoriser ces personnes que le nombre moyen d'aidants potentiels par personne dépendante devrait baisser d'ici 2040, en raison notamment de ruptures plus fréquentes dans les couples, de l'éloignement géographique des enfants ou encore de la baisse de la fécondité.

Question 2.16

Quels seront les financements de ces politiques ?